

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L' an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 28 mars 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 29 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Marlène DA SILVA donne procuration à Mme Nadia IDORANE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ donne procuration à Mme Catherine CANDELIER

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Dominique BLANCHET

ÉTAIT ABSENT :

M. Jacques VILLEMUR

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

1/2

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

21 AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20230413-2023-021-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 13 avril 2023

DÉLIBÉRATION : Demande d'adhésion au SIFUREP de la commune du
Chesnay-Rocquencourt (78)

N°2023/021

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment son article L5211-18,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), approuvés par arrêté interpréfectoral n°75-2019-02-22-01 en date du 22 février 2019,

Vu la délibération n°2023-02-06 du comité syndical du SIFUREP en date du 7 février 2023 autorisant l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt (Yvelines) au titre de la compétence "Service extérieur des pompes funèbres",

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 5 avril 2023,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE.

La délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne autorisant l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt (Yvelines) au titre de la compétence "Service extérieur des pompes funèbres" est approuvée.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Grégoire de LA RONCIÈRE

Le Secrétaire de séance,



Arthur BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

21 AVR. 2023

2/2

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20230413-2023-021-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023